

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****Sultraspot Tint (NF)**

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Sultraspot Tint (NF)
Numéro du produit	8288/23515
UFI	UFI: AKXQ-0043-C007-836C

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Spotting Agent
--------------------------	----------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Christeyns NV Afrikalaan 182 9000 Gent Belgium Tel: +32 9 223 38 71 info@christeyns.be
Fabricant	Cole & Wilson Ltd Rutland Street Bradford West Yorkshire BD4 7EA T:01274 393286 F: 01274 309143 info@colewilson.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	Christeyns NV: Tel: +32 9 223 38 71 (Mon-Fri 8am-4pm)
--------------------------	---

Sultraspot Tint (NF)

Numéro d'appel d'urgence national

NCEC Tel: +44 1235 239670 (UK and Europe)
 (DE) Giftnotruf Berlin +49 30 19240 (24h erreichbar)
 (DE) Giftnotruf Berlin +49 (0)30 30686 790
 (CH) STIZ, tel. 145
 (CH) Centre suisse d'information toxicologique: +41.(0)1.251.51.51
 (AT) Vergiftungsinformationszentrale: +43 1 40 400 2222
 worldwide: <http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en>
 (FR) CENTRE ANTI-POISON France: +33 45 42 59 59 ORFILA (INRS)
 (FR) CENTRE ANTI-POISON Nancy: +33 (03) 83 26 36 36
 (FI) Myrkytystietokeskus +358 9 471 977
 (BE) Belgisch Antigifcentrum/Centre Antipoisons Belge : +32 70 245 245
 (ES) Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: 915 620 420
 (GB) NHS 111
 (IT) Centro Antiveleni, Ospedale Niguarda Milano: +39 02 6610 1029
 (CZ) Toxikologické informační středisko, Klinika pracovního lékařství VFN a 1. LF UK, Na Bojišti 1, 120 00 Praha 2: +420 224 919 293, +420 224 915 402
 (SK) Národné toxikologické informačné centrum, Univerzitná nemocnica Bratislava, pracovisko Kramáre, Klinika pracovného lekárstva a toxikológie, Limbová 5, 833 05 Bratislava : +421 2 54 77 41 66
 (HU) Nemzeti Népegészségügyi Központ Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat: +36 80 20 11 99 (0-24 órában, díjmentesen hívható – csak Magyarországról); +36 1 476 6464 ((0-24 órában, normál díj ellenében hívható – külföldről is)
 (LU) Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid: +352 8002 5500
 (PT) Centro de Informação Antivenenos Instituto Nacional de Emergência Médica: +351 800 250 250
 National Poisons Information Centre Tel: +353 (01) 809 2566 (Ireland) - Healthcare Professionals only (24 hour service)
 +45 8988 2286 (Denmark)
 +358 9 7479 0199 (Finland)
 +47 2103 4452 (Norway)
 +46 8 566 42573
 +46 112 Begär Giftinformation (Sweden)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mentions de mise en garde

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Etiquetage des détergents

≥ 30% hydrocarbures aliphatiques

Sultraspot Tint (NF)

Mentions de mise en garde supplémentaires

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

(2-methoxymethylethoxy) propanol			30-50%
Numéro CAS: 34590-94-8	Numéro CE: 252-104-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119450011-60-XXXX	
Classification Non Classé			
Dodecylbenzenesulphonic acid, compound with 2,2',2"-nitrilotriethanol (1:1)			15-30%
Numéro CAS: 27323-41-7	Numéro CE: 248-406-9		
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent. Eloigner la personne touchée de la source de contamination.
Inhalation	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires. Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites.
Contact oculaire	Ce produit est sévèrement irritant.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Sultraspot Tint (NF)

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Produits de combustion dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Déverser la matière répandue dans des zones de retenue ou des récipients appropriés avec de grandes quantités d'eau. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Garder au-dessus du point de congélation du produit chimique pour éviter une rupture du récipient. Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

Sultraspot Tint (NF)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

(2-méthoxyméthylethoxy) propanol

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 50 ppm 308 mg/m³

D

D = Absorption de peau.

(2-méthoxyméthylethoxy) propanol (CAS: 34590-94-8)

DNEI	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 283 mg/kg/jour Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 36 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 37.2 mg/m ³ Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 121 mg/kg/jour Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 308 mg/kg
PNEC	- Station d'épuration des eaux usées; 4168 mg/l - eau douce; 19 mg/l - Sol; 2.74 mg/kg/jour - eau de mer; 1.9 mg/l - Sédiments (eau douce); 70.2 mg/kg/jour - rejet intermittent; 190 mg/l - Sédiments (eau de mer); 7.02 mg/kg/jour

Dimethyl Sulfoxide (DMSO) (CAS: 67-68-5)

DNEI	Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 60 mg/kg bw/day Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 100 mg/kg bw/day Travailleurs, Industrie/Professionnel - Cutanée; Long terme Effets locaux: 200 mg/kg bw/day Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 47 mg/m ³ Travailleurs, Industrie/Professionnel - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 265 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 120 mg/m ³ Travailleurs, Industrie/Professionnel - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 484 mg/m ³
PNEC	eau douce; 17 mg/l eau de mer; 1.7 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 11 mg/l Sédiments (eau douce); 13.4 mg/kg soil dw Sol; 3.02 mg/kg soil dw ;

2,2',2"-NITRILÉTHANOL (CAS: 102-71-6)

DNEI	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 6.3 mg/kg Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 5 mg/m ³ Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 13 mg/kg Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 3.1 mg/kg Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.25 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.25 mg/m ³
PNEC	eau douce; 0.32 mg/l rejet intermittent; 5.12 mg/l Sédiments (eau douce); 1.7 mg/kg eau de mer; 0.032 mg/l Sédiments (eau de mer); 0.17 mg/kg Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l Sol; 0.151 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Sultraspot Tint (NF)

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés	Aucune ventilation particulière requise.
Protection des yeux/du visage	Safety glasses with side-shields (EN 166).
Protection des mains	Chemical resistant PVC/Nitrilrubber gloves (to European standard EN 374 or equivalent). Thickness: 0,4 mm. Penetration time: >480 min (level 6). The selection of specific gloves for a specific application and time of use in a working area, should also take into account other factors on the working space, such as (but not limited to): other chemicals that are possibly used, physical requirements (protection against cutting/drilling, skill, thermal protection), and the instructions/specification of the supplier of gloves.
Autre protection de la peau et du corps	Wear suitable protective clothing (EN14605)
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Protection respiratoire	Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaune.
Odeur	Caractéristique.
pH	pH (solution concentrée): 6.5-7.5
Point d'éclair	85°C Coupelle fermée.
Densité relative	1.01-1.07 @ 20°C
Solubilité(s)	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur. @@@Avoid direct sunlight.@@@ Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants. Réducteurs.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants puissants. Réducteurs forts.
------------------------	---------------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sultraspot Tint (NF)

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques	Pas considéré comme dangereux pour la santé selon la réglementation en vigueur.
Toxicité aiguë - orale	
Indications (DL₅₀ orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë - cutanée	
Indications (DL₅₀ cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë - inhalation	
Indications (CL₅₀ inhalation)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire	
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée	
Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Essais de génotoxicité - in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité CIRC	Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.
Toxicité pour la reproduction	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction - développement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Exposition unique STOT un	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	
Exposition répétée STOT rép.	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.
Danger par aspiration	
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires. Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.
Contact cutané	Irritant pour la peau.

Sultraspot Tint (NF)

Contact oculaire	Ce produit est sévèrement irritant.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Ce produit peut provoquer une irritation cutanée et oculaire. Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.
Voie d'exposition	Contact cutané et/ou oculaire. Ingestion

Informations toxicologiques sur les composants

(2-methoxymethylethoxy) propanol

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5.001,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5.001,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 9.510,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 9.510,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 3.404,47

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 3.404,47

Dimethyl Sulfoxide (DMSO)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 28.300,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 28.300,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 40.000,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 40.000,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 5,34

Espèces Rat

2,2',2"-NITRILOETHANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 6.400,0

Sultraspot Tint (NF)

Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	6.400,0
Toxicité aiguë - cutanée	
Toxicité aiguë cutanée (DL ₅₀ mg/kg)	2.001,0
Espèces	Rat
ETA cutanée (mg/kg)	2.001,0
Cancérogénicité	
Cancérogénicité CIRC	CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

Informations écologiques sur les composants

(2-methoxymethylethoxy) propanol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: >1000 mg/l, Poecilia reticulata (Guppy)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 1919 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: >969 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
Toxicité aiguë - microorganismes	EC10, 18 heures: 4168 mg/l,

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 22 jours: 0.5 mg/l, Daphnia magna LOEC, 22 jours: 0.5 mg/l, Daphnia magna
---	--

Dimethyl Sulfoxide (DMSO)

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: >25000 mg/l, Danio rerio (zebra fish)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 24600 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 hours: 17000 mg/l, Algues
Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₅₀ , 0.5 hours: 10-100 mg/l, Bacteria

2,2',2"-NITRILOETHANOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 hours: 450-1000 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours: >2500 mg/l, Daphnia magna

Sultraspot Tint (NF)

Toxicité aiguë - plantes
aquatiques

Cl₅₀, 72 hours: 216 mg/l, Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

Informations écologiques sur les composants

(2-methoxymethylethoxy) propanol

Biodégradation - Dégradation 75%: ~ 28 jours

Dimethyl Sulfoxide (DMSO)

Biodégradation OECD 301D - 31%: 28 jours

2,2',2"-NITRILOETHANOL

Biodégradation OECD 301A - Dégradation 97%: 28 jours

Demande chimique en
oxygène 0.25

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Informations écologiques sur les composants

(2-methoxymethylethoxy) propanol

Coefficient de partage log Pow: ~ 0.006

Dimethyl Sulfoxide (DMSO)

Coefficient de partage Log Koc: 0.64

2,2',2"-NITRILOETHANOL

Potentiel de bioaccumulation FBC: < 0.4, Cyprinus carpio (carpe commune)

Coefficient de partage log Pow: -2.3

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

(2-methoxymethylethoxy) propanol

Coefficient
d'adsorption/désorption Eau - Koc: ~ 0.28 @ °C

2,2',2"-NITRILOETHANOL

Tension de surface 48.8 mN/m @ 25°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Sultraspot Tint (NF)

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Dispose of in accordance with Local Authority regulations as special waste according to The Control of Special Waste Regulations 1996

EURAL Code

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention
Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Drug Precursors Regulation
(273/2004)

Danish product registration
number

Danish national regulations

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

Sultraspot Tint (NF)

UE (EINECS/ELINCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
CAS: Chemical Abstracts Service.
ETA: Estimation de la toxicité aiguë
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Commentaires sur la révision

C'est la première version.

Date de révision

02-02-24

Révision

0

Numéro de FDS

8288/23515

Mentions de danger dans leur intégralité

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.